




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-201**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260951-DE-1-1 |
| Date de signature : 12/04/2024 |
| Date de réception : mardi 9 avril 2024 |
|  |

OBJET : DISPOSITIF CINÉMA SENIORS

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction des Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DISPOSITIF CINÉMA SENIORS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le service Seniors intergénérationnel et lien social de la Ville d'Aix-en-Provence mène des actions en faveur du maintien du lien social et des facultés physiques et cognitives des seniors aixois. L'accès à la culture en est l'un des moteurs, dans la mesure où il représente la possibilité d'une vie citoyenne dynamique, créatrice de liens et d'enrichissement.

Par conséquent, la Ville d'Aix-en-Provence a tissé de nombreux liens avec les établissements culturels aixois, et notamment avec les cinémas aixois.

Ainsi, jusqu'en 2019, avec les cinémas aixois, la Ville a proposé, à titre gracieux et dans la limite des places disponibles, des carnets de 12 places de cinéma aux publics fragilisés ou en situation d'isolement. Les cinémas aixois ont ensuite dû cesser d'accorder une gratuité de ce dispositif, suite aux pertes importantes dues aux périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

Les seniors aixois, notamment par la voie des clubs, ont émis le souhait de pouvoir de nouveau bénéficier de places de cinéma.

Les cinémas aixois, confrontés aux charges qu'ils doivent absorber, ne sont plus en mesure de porter un effort financier permettant une gratuité totale des places, mais souhaitent poursuivre le partenariat à un tarif préférentiel.

La Ville d'Aix-en-Provence, soucieuse de répondre à la demande de ses administrés tout en étant attentive à la maîtrise budgétaire, prévoit d'acheter un volume de 4 500 places aux Cinémas aixois et de faire bénéficier ces places aux seniors à un tarif préférentiel.

Il convient de préciser les conditions de délivrance de ces tickets :

Conditions d'âge, de résidence et de participation :

- Être âgé de 62 ans ou plus,
- Être domicilié à Aix-en-Provence,
- Être titulaire du « Pass seniors » de la Ville d'Aix-en-Provence, ou être adhérent d'un club senior aixois.

Les tickets seront vendus directement par les services compétents de la Ville d'Aix-en-Provence au tarif de 7 € (sept euros) la place. Il est proposé de faire un effort supplémentaire envers les seniors aixois les moins favorisés avec un tarif à 6 € (six euros) la place pour les personnes bénéficiant de la gratuité du « Pass seniors ».

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ADOPTER la tarification de 7 € (sept euros) la place de cinéma pour les publics respectant les conditions listées ci-dessus, et de 6 € (six euros) la place pour les publics bénéficiant de la gratuité du « Pass seniors » de la Ville d'Aix-en-Provence ;

-AUTORISER la Régie de recettes Seniors à encaisser les recettes correspondantes.

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

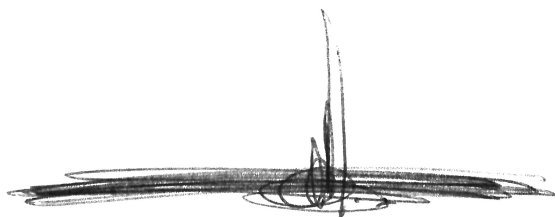
N'ont pas pris part au vote

NEANT

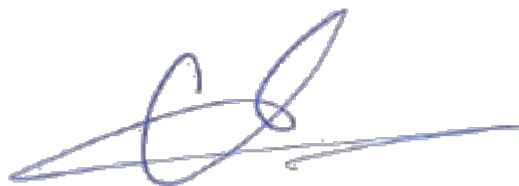
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»